



La Balme de Sillingy, le 24 avril 2025

DECISION DU MAIRE N° 2025-066

Objet : Signature d'un contrat MOE pour l'aménagement d'un bureau de poste Bât D « Cœur de balme »

Le Maire de la Commune de La Balme de Sillingy,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1 :

De signer un contrat de MOE pour l'aménagement d'un bureau de poste Bât D « Cœur de balme » avec la société AGI INGENIERIE domiciliée 1545 route d'Epagny à SILLINGY (74330).

Article 2 :

Le contrat est signé pour un montant initial de 39 790 euros HT.

Article 4 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 25/04/2025
De sa publication le 25/04/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.